

d'en supposer sept dans chaque rayon de lumière. A quoi bon, disent-ils, supposer toujours sept rayons, où il n'en paroît qu'un seul ? . . . Que deviennent les six autres ? . . . Cet anéantissement continuél est-il conforme à la sagesse du Créateur, à la simplicité de ses voies, à l'admirable économie de la nature, &c ?

Tels sont les raisonnemens de ceux qui embrassent le système de la *lumière modifiée*. Ils ne sont point du tout embarrassés des expériences du prisme ou de l'arc-en-ciel. Dès que les rayons ont éprouvé des réfractions ou des réflexions, ils ont reçu cette modification, ou, si l'on veut, cette diminution graduée de vivacité & de force, qui fait les couleurs (a).

M^r. l'abbé B. se propose la fameuse objection d'une chambre qui paroît rouge en dedans, lorsque la fenêtre est rouge ; quoique le rayon rouge soit réfléchi par le verre du côté de la rue (voiez les *Observ. phil.* p. 8). Il répond : *La chose est toute simple : 1°. Le verre rouge, absorbant moins de rayons rouges que d'autres, en même tems qu'il en réfléchit plus de rouges, il doit, par la même raison,*

(a) La grande objection par laquelle on combat ce système, est que le rayon une fois rouge ou bleu reste tel, même après une seconde réfraction. Mais il suffit de répondre que dans ceci, comme dans le reste, la lumière a les propriétés du son. C'est la première modification qui en décide la nature. Le son aigu, ou grave, réfléchi en tout sens, transmis par des tubes de tout genre & de tout diamètre, reste constamment grave, ou aigu, suivant le résultat des premières vibrations.